

DATE DE LA SEANCE
07 NOVEMBRE 2024DATE DE CONVOCATION
29 OCTOBRE 2024

DATE D'AFFICHAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11

PRESENTS 11

PROCURATION 00

VOTANTS 11

N° DCM_2024_11_07_006
BSOBJET :
ELABORATION DES
ZONES
D'ACCELERATION
DES ZAENR - 2EME
PHASE

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Fait et délibéré les mêmes an, mois et jour que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

La Maire
Géraldine JEROME

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Emis le,
Transmis en sous-
préfecture et rendu
exécutoire selon la
date de l'accusé de
dématérialisation

Le SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 heures 30 minutes :
Le Conseil municipal de XAMBES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de : Madame Géraldine JEROME, Maire,

Étaient présents : Mesdames Géraldine JEROME, Cécile DUPAS, Laurence PAPONNET, Céline BAUSSAY, Annick CAUSEL et Messieurs Jean-Louis JONQUET, Jean BARDEAU, Patrick BOUYER, Cédric REGEON, Jean-Luc TESSIER, Denis GUYNOUARD et **Formant la majorité des Membres en exercice.**

Était excusé : néant

Monsieur Patrick BOUYER est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

Conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, la commune de Xambes a délibéré sur les Zones d'Accélération des Enr sur son territoire (délibération n°2023-11-02-003)

Le Comité Régional de l'Energie a constaté que les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) proposées sur son territoire ne suffiraient pas à atteindre les objectifs fixés en matière de production d'énergie renouvelable en 2030.

En conséquence, une deuxième phase de soumission de nouvelles zones d'accélération a été lancée.

Dans ce contexte, la commune souhaite proposer, à la demande d'agriculteurs, des parcelles destinées à l'agrivoltaïsme. Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

- ZH 0006 d'une surface de 168 255 m2
- ZH 0007 d'une surface de 10 091 m2
- ZH 0011 d'une surface de 101 505 m2
- ZH 0013 d'une surface de 216 319 m2
- ZH 0014 d'une surface de 81 853 m2

Et pour le photovoltaïque au sol, les parcelles suivantes :

- ZH 0005 d'une surface de 30 409 m2
- ZI 0003 d'une surface de 19 193 m2
- ZB 0206 d'une surface de 10 474 m2
- ZA 0131 d'une surface de 62 m2
- ZA 0089 d'une surface de 8 374 m2

Madame la Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ces dossiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'identifier de nouvelles parcelles pour l'agrivoltaïsme comme suivant :

- ZH 0006, ZH 0007, ZH 0011, ZH 0013 et ZH 0014, parcelles sises sur la commune de Xambes.

DECIDE d'identifier de nouvelles parcelles pour le photovoltaïsme au sol comme suivant :

- ZH 0005, ZI 0003, ZB 0206, ZA 0131 et ZA 0089, parcelles sises sur la commune de Xambes.

AUTORISE Madame la Maire à transmettre ces propositions au référent préfectoral.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La Maire
Géraldine JEROME

